

CONSEIL GENERAL

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

DU 17.06.2019 à 19h30

SALLE MULTIACTIVITES, MURAZ

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux :
 - PV mot-à-mot du 4 février 2019
 - PV décisionnel du 4 février 2019
4. Informations du Bureau
5. **Comptes 2018** :
 - Présentation par le Conseil municipal
 - **Rapport de la Cogest et annexe**
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
6. Plan de quartier Collombey-Centre (2e lecture) :
 - Introduction par le Conseil municipal (**message**)
 - **Rapport de la Commission ad hoc de 2e lecture**
 - Entrée en matière unique
 - Discussion de détail
 - Vote sur la **modification partielle du PAZ-RCCZ**
 - Vote sur l'adoption du **plan de quartier** « Collombey-Centre »
7. Réponses aux postulats :
 - 7.1. **Une meilleure gestion de nos cours d'eau**
 - 7.2. **Pour une communication en phase avec notre société**
8. Postulat :
 - 8.1. **Terrain Tamoil**
9. Informations du Conseil Municipal
10. Questions
11. Divers

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE

DU CONSEIL GENERAL

Du lundi 17 juin 2019

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

M. Côme Vuille, président du CG, ouvre la séance à 19h30. Il salue et souhaite la bienvenue à toutes les personnes officielles présentes, à la presse et au public. Il relève que le CG a été convoqué le 27 mai 2019 dans le délai règlementaire. La séance et l'ordre du jour proposé par le Bureau, ont été annoncés au pilier public, sur le site internet de la commune et aux médias par le secrétariat communal. De plus une information a été publiée sur le panneau d'affichage électronique communal. M. Côme Vuille excuse Fracheboud Maria-Encina, Gex-Fabry Alexis, Rohrbach Eva, Turin Michel

M. Guillaume Vanay, vice-président du CG, procède à l'appel nominatif et relève la présence de 41 Conseillers généraux, le quorum est donc atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

3. Approbation des procès-verbaux :

- PV mot-à-mot du 4 février 2019

Le procès-verbal mot à mot est accepté à l'unanimité.

- PV décisionnel du 4 février 2019

Le procès-verbal décisionnel est accepté à l'unanimité.

4. Informations du Bureau

M. Côme Vuille informe que le Bureau a déclaré recevable 1 postulat et l'a mis à l'ordre du jour de ce soir. Deux questions écrites ont été déposées auprès du CM par le PSCG. Il rend attentif les Présidents de commissions, d'éviter de fixer des séances de travail avec le CM le lundi soir, jour de réunion du Conseil.

5. Comptes 2018 :

- Présentation par le Conseil municipal

M. Yannick Buttet pour le CM présente les comptes. Avec 34,2 millions de revenus et

27,9 millions de charges financières, l'exercice 2018 se boucle avec une marge d'autofinancement de 6,3 millions. L'endettement par habitant passe à 1'734. –.

- Rapport de la Cogest et annexe

M. Cédric Zürcher, rapporteur pour la COGEST, fait lecture d'extraits du rapport de la commission de gestion. Celle-ci considère les comptes 2018 comme bons et recommande aux membres du CG de les accepter.

- Entrée en matière

Après une prise de parole des cinq chefs de groupe, l'entrée en matière est acceptée tacitement.

- Discussion de détail

M. Côme Vuille passe les comptes par rubriques générales. M. Yannick Buttet répond aux questions de M. Thomas Birbaum, M. Reto Kunz, Mme Gabrielle Olloz-Burdet et Mme Nathalie Cretton.

- Vote final

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

6. Plan de quartier Collombey-Centre (2e lecture) :

- Introduction par le Conseil municipal (message)

M. Alexis Turin pour le CM rappelle les objectifs du plan de quartier.

- Rapport de la Commission ad hoc de 2e lecture

M. Emmanuel Gollut rapporteur de la Commission fait lecture d'un résumé du travail de la commission.

- Entrée en matière unique

L'entrée en matière est combattue par le PSCG et acceptée par les autres partis.

Par 33 oui, 6 non, 1 abstention, l'entrée en matière est acceptée.

- Discussion de détail

Les modifications proposées par la commission de 2^e lecture sont toutes acceptées tacitement.

L'amendement proposé par M. Daniel Schmid concernant l'article 11, : "parking souterrain et en surface, les places publiques sont à la charge de la commune de Collombey-Muraz et les places privées sont vendues au prix de revient au promoteur" est refusé par 6 pour, 33 contre et 1 abstention.

- Vote sur la modification partielle du PAZ-RCCZ

Par 29 oui, 0 non et 11 abstentions la modification est acceptée.

- Vote sur l'adoption du plan de quartier « Collombey-Centre »

Par 29 oui, 10 non et 1 abstention, le plan de quartier est accepté.

Mme Véronique Chervaz pour le PSCG dépose une motion d'ordre pour demander le vote du CG afin de soumettre le Règlement de quartier à la votation populaire, en application de la Loi sur les communes. Elle demande le vote à bulletin secret.

Résultats du vote à bulletin secret 26 oui, 14 non et 1 abstention, le plan de quartier ne sera pas soumis à la votation populaire par décision du Conseil général.

7. Réponses aux postulats :

7.1. Une meilleure gestion de nos cours d'eau

M. Jean-Luc Planchamp résume la réponse du CM remise par écrit. Le CM a confié le mandat visant à établir un plan quadriennal, le contrôle et l'entretien des cours d'eau, à la société GEO. **Mme Lucie Fauquet**, 1^{ère} signataire, est satisfaite de la réponse et se réjouit de prendre connaissance du rapport technique.

7.2. Pour une communication en phase avec notre société

M. Yannick Buttet pour le CM, explique que pour certaines sociétés les applications mobiles sont déjà des outils désuets. Un groupe de travail a été mis sur pied du côté de Chablais Agglo de manière à creuser cette proposition. Pour l'année prochaine, le CM est conscient qu'il sera indispensable d'avoir un moyen supplémentaire au niveau de la communication. **M. Pascal Schaffhauser** n'est pas totalement d'accord sur le fait que les applications mobiles soient désuètes mais se réjouit de la vision élargie via Chablais Agglo et se réjouit de la suite.

8. Postulat :

8.1. Terrain Tamoil

M. Daniel Schmid présente son postulat pour le groupe PSCG. Celui-ci est combattu par le CM. Par 4 oui, 34 non et 2 abstentions, **le postulat est refusé.**

9. Informations du Conseil Municipal

M. Yannick Buttet informe que comme lu dans la presse, la charte pour l'égalité salariale a été signée le 14 juin 2019. Le groupe des Verts avait déposé un postulat en ce sens, la date symbolique du 14 juin était importante pour signer cette charte.

Une mise au concours des assurances a été lancée et c'est La Vaudoise assurance qui a remporté la mise pour les assurances choses et La Zurich assurance pour l'assurance véhicules.

Le CM a acheté le terrain des Condémines qui se trouve à côté de la place de jeux à Muraz.

M. Olivier Turin informe concernant la gratuité de la scolarité obligatoire. Après réponse du canton et compte tenu des sommes suffisantes mises au budget par le CM, les exigences de gratuité sont remplies. La direction des écoles a toutefois besoin de faire une fois l'exercice pour avoir une vision complète et globale des coûts.

Les chèques-famille sont maintenus pour cette rentrée scolaire.

Une décentralisation de l'UAPE aura lieu. La commune comptera trois lieux d'accueil proches des écoles : aux Plavaux, au Corbier et à la Grange Villageoise.

Mme Sandra Cottet-Parvex informe que dès le 1^{er} juillet, les mesures d'accompagnement pour les personnes souffrant d'incontinence ou de handicap, sera effective. Ces mesures seront réglées via le CMS de Monthey.

M. Jean-Luc Planchamp informe que suite aux réactions des citoyens concernant la politique de stationnement, le CM a mandaté un bureau spécialisé pour une nouvelle expertise et pour analyser le projet travaillé en 2013. Se basant sur cette nouvelle expertise, le CM a affiné le projet en prenant note des remarques reçues. Une séance d'information sera mise sur pied en juillet. Suite à ces rencontres, la commission de police se réunira à fin juillet pour travailler sur les différentes remarques reçues. Le Conseil Municipal traitera à nouveau les propositions de la commission de police en août et l'ultime version sera transmise au Bureau du Conseil Général en septembre pour une mise en œuvre de la politique de stationnement espérée au début 2020.

M. Alexis Turin informe sur la procédure de révision en cours du règlement des constructions et plan de zone. Suite à un premier atelier citoyen, et avant d'en prévoir un deuxième, des études test vont être effectuées pendant l'été afin de prévoir un autre atelier. Il rappelle que les différents documents sont consultables sur le site internet de la commune.

M. Mikaël Vieux informe sur le projet de la STEP et le projet de CIMO Futurostep. Il présente la partie des finances qui est la partie principale qui a motivé le choix et les

décisions prises de ne pas faire partie du projet Futurostep de CIMO.

10. Questions

M. Samuel Rouiller, M. Daniel Schmid et Mme Nathalie Cretton posent des questions au sujet du projet de la STEP. **MM. Yannick Buttet et Mikaël Vieux** pour le CM répondent aux questions posées.

Mme Madeleine Delarze pour le PSCG demande quand commenceront les travaux de la rue Clos-Novex et si un revêtement phono absorbant est prévu. **M. Yannick Buttet** répond que les travaux devront attendre l'année prochaine. Un cofinancement au niveau de l'Agglo est prévu pour la partie « mobilité douce ». Et il n'est pas prévu de revêtement phono absorbant sur les zones à 30 km/h.

M. Stéphane Angst en son nom, demande s'il n'est pas possible de faire pression sur le consortage pour l'obliger à investir dans un robot de broyage pour l'entretien des canaux. **M. Mikaël Vieux** pour le CM, répond que c'est l'association des canaux qui s'occupe de l'ensemble de l'entretien des canaux. Une réflexion sera entreprise après le résultat du plan quadriennal qui sera rendu par la société GO.

Mme Maryline Hohenauer demande à M. Olivier Turin des précisions sur le camp de ski, qui à son avis n'est pas facultatif. **M. Olivier Turin** répond que le camp a toujours été facultatif, mais que cette information ne sera pas donnée aux parents afin d'inciter les élèves à y participer.

11. Divers

Mme Nathalie Cretton pour les Verts, annonce sa forte surprise concernant la charte de l'égalité salariale, par rapport au fait que l'intervention de son groupe ait été mise en œuvre sans qu'aucune réponse n'ait été transmise ni au groupe, ni au CG. Elle pense que le CM aurait dû mentionner dans l'article du Nouvelliste que la signature de la charte faisait suite au postulat déposé par le groupe des Verts et accepté à l'unanimité par le CG. **M. Yannick Buttet** pour le CM, se dit désolé et qu'à l'avenir une plus grande attention sera portée à la communication.

M. Côme Vuille rappelle la date de la prochaine séance le 14 octobre 2019. Il invite tous les conseillers généraux et municipaux à partager la cérémonie et l'apéritif de son mariage le 12 octobre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h35.

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ**

LE PRESIDENT
Côme Vuille

LA SECRETAIRE
Maria-Encina Fracheboud